

Nombre de membres : 34

N°2020-49

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérouard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean Maynard à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : François Chaulet

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Ouest Limousin auprès de la Commission Consultative Mixte Paritaire de l'Energie placée auprès du SEHV.

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relatives à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;

Considérant la délibération 2015-34 du Syndicat Energies Haute-Vienne, du 30 septembre 2015, portant création d'une commission consultative mixte paritaire énergie (dite CCPE) pour le département de la Haute-Vienne ;

Considérant la délibération 2020-55 du Syndicat Energies Haute-Vienne, du 1^{er} octobre 2020, désignant les 13 membres de la commission issus du Syndicat d'Energies ;

Attendu que la commission, prévue par la législation est mixte et paritaire, c'est-à-dire qu'elle se compose d'un représentant par Etablissement Public à fiscalité propre (soit 13 sur le département de la Haute-Vienne), et d'autant de représentants désignés par le SEHV ;

Considérant que la commission consultative énergie créée par le Syndicat Energies Haute-Vienne sur injonction du Législateur a pour objectif de coordonner et de faciliter les échanges et les actions à l'échelle départementale entre les acteurs publics pouvant intervenir dans le domaine de l'énergie. Depuis 2015 cette commission élabore, valide et porte un projet commun à l'échelle du territoire de la Haute Vienne. Ainsi la CCPE a initié en 2017 la conclusion d'une « Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la Transition Énergétique » avec chacun des 13 ECPI. Cette convention a permis l'élaboration d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique adoptée par les EPCI via la « Convention des Territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute Vienne » qui définit des engagements communs. Cette stratégie départementale a également été déclinée au sein des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) portés par les EPCI et accompagnés par le SEHV.

Aujourd'hui, la CCPE constitue le comité de pilotage pour la mise en œuvre de ces engagements via notamment la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions définies dans les PCAET.

Attendu que la Communauté de Communes Ouest Limousin, incluse dans le périmètre du SEHV, doit désigner un représentant pour siéger à la CCPE.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** monsieur MAZEAUD Hervé, afin de représenter la Communauté de Communes Ouest Limousin au sein de cette Commission Consultative mixte Paritaire Energie (CCPE) placée auprès du SEHV.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD